

# Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 décembre 2021 au 10 juin 2022

**Elite Insurance Company Limited – (en Administration)**

**La Cour suprême de Gibraltar  
Dossier n° 2019/COMP/002**

# Sommaire

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Abréviations et définitions                                   | 3  |
| Messages clés                                                 | 6  |
| Pourquoi nous avons envoyé ce rapport                         | 6  |
| Montant que les Créanciers peuvent recevoir                   | 6  |
| Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes | 7  |
| Gestion de la liquidation                                     | 7  |
| Régimes de compensation                                       | 7  |
| Points clés réglementaires                                    | 9  |
| Recouvrement d'actifs                                         | 9  |
| Impôt sur les sociétés, IPT et TVA                            | 10 |
| Engagement des parties prenantes                              | 10 |
| Autres informations                                           | 11 |
| Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes            | 12 |
| Annexe A : Recettes et paiements                              | 13 |
| Annexe B : Dépenses                                           | 14 |
| Annexe C : Mise à jour sur la rémunération                    | 15 |
| Nos heures et nos taux horaires moyens                        | 15 |
| Notre politique de tarification du temps et les taux horaires | 16 |
| Notre travail pendant la Période                              | 17 |
| Nos travaux à venir                                           | 18 |
| Paiements aux associés                                        | 20 |
| Dépenses                                                      | 20 |
| Nos relations                                                 | 21 |
| Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles       | 21 |
| Annexe D : Autres informations                                | 22 |

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante : [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance)

# Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport:

| Abréviation ou définition                | Signification                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Passif cumulé</b>                     | Passif approuvé avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée                                                                                                                                             |
| <b>Administration</b>                    | L'Administration de Elite Insurance Company Limited                                                                                                                                                                        |
| <b>ATE</b>                               | Assurance a posteriori                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Cédants/créanciers de réassurance</b> | Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société                                                                         |
| <b>Société/Elite</b>                     | Elite Insurance Company Limited (en Administration)                                                                                                                                                                        |
| <b>Cour</b>                              | La Cour suprême de Gibraltar                                                                                                                                                                                               |
| <b>Créanciers</b>                        | Créanciers garantis, privilégiés et non garantis dans leur ensemble                                                                                                                                                        |
| <b>DA ATE</b>                            | Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) – Assurance a posteriori                                                                                                                                                   |
| <b>Créanciers de l'assurance directe</b> | Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants                                                                              |
| <b>DO</b>                                | Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction                                                                                                           |
| <b>UE</b>                                | Union européenne                                                                                                                                                                                                           |
| <b>FCA</b>                               | Financial Conduct Authority (Autorité de conduite financière du Royaume-Uni)                                                                                                                                               |
| <b>FGAO</b>                              | Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime de compensation français pour les assurances dommages obligatoires)                                                                             |
| <b>FSICR</b>                             | Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020                                                                                                                                                    |
| <b>FSCS</b>                              | Régime de compensation des services financiers au Royaume-Uni                                                                                                                                                              |
| <b>GIA11</b>                             | Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011                                                                                                                                                                               |
| <b>GIR14</b>                             | Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014                                                                                                                                                                                |
| <b>GFSC</b>                              | Commission des services financiers de Gibraltar                                                                                                                                                                            |
| <b>HMRC</b>                              | Recettes et Douanes de Sa Majesté (Royaume-Uni)                                                                                                                                                                            |
| <b>ICF</b>                               | Fonds de garantie des assurances irlandais                                                                                                                                                                                 |
| <b>IPT</b>                               | Taxe sur les primes d'assurance                                                                                                                                                                                            |
| <b>Co-Administrateurs/nous/notre</b>     | Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK                                                                                                            |
| <b>Créanciers privilégiés</b>            | Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar. |
| <b>Période</b>                           | Du 11 décembre 2021 au 10 juin 2022                                                                                                                                                                                        |
| <b>Propositions</b>                      | Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020                                                                                                                               |
| <b>PwC</b>                               | PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK                                                                                                                                               |
| <b>Quest</b>                             | Quest Consulting (London) Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)                                                                                                                                                |
| <b>RB ATE</b>                            | Basé sur les taux (« Rate based ») – Assurance a posteriori                                                                                                                                                                |
| <b>RCD</b>                               | Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction                                                                                   |
| <b>SCA</b>                               | Irish State Claims Agency                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Créanciers garantis</b>               | Créanciers dont la dette est garantie                                                                                                                                                                                      |

|                                |                                                                                                                |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SDLT</b>                    | Stamp Duty Land Tax (Taxe foncière en droits de timbre)                                                        |
| <b>TRR</b>                     | Temporary Run-Off Regime (Régime de liquidation provisoire)                                                    |
| <b>Créanciers non garantis</b> | Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance) |
| <b>TVA</b>                     | Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni                                                                      |

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique.

Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés à l'adresse [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance). Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites [www.pwc.co.uk](http://www.pwc.co.uk) and <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited se trouve 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

# Messages clés

## Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du cinquième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers peuvent souhaiter lire ce rapport conjointement avec nos Propositions, qui restent disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/proposals.html>. Les informations contenues dans ce dernier rapport ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/progress-reports.html>.

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : [Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk](mailto:Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk) ou +44 (0)207 129 8147

France : [Elite-insurance.fr@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.fr@quest-group.com) ou +44 (0)207 129 8661

Italie : [Elite-insurance.it@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.it@quest-group.com) ou +44 (0)207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

## Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Comme Elite est un cas complexe, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les estimations présentées dans ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

### Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

### Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

### Créanciers non garantis

Les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers chirographaires, à l'exception des Créanciers privilégiés, en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée sous Créanciers de l'assurance directe.

Le résultat final pour les Créanciers chirographaires dépendra d'un certain nombre de facteurs variables, pour lesquels une incertitude considérable subsiste. Notre stratégie pour l'Administration cherchera à réduire cette incertitude et à maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible, mais sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe récupèrent l'ensemble de leur mise, à moins d'être correctement couverts par un régime de compensation approprié. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

# Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes

Cette section traite des principales activités que nous avons entreprises depuis notre dernier rapport et de ce qui suivra dans le cadre de l'Administration.

## Gestion de la liquidation

### Fonctionnement

Suite à sa nomination en tant que responsable de la liquidation d'Elite au cours de la période précédente, Quest a continué à servir de point de contact initial pour la grande majorité du traitement des créances d'Elite. Nous avons également continué à collaborer avec ACS Solutions pour traiter les créances de construction françaises concernant un certain nombre de titulaires du mandat spécial spécifiques.

Au cours de la Période, plus de 1 000 créances ont été ajustées et clôturées, représentant une valeur d'environ 500 000 GBP (frais et indemnisation inclus). Nous continuons à superviser les processus de créance d'Elite désormais administrés par Quest, et traitons directement les créances des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Au cours de la période, 24 nouvelles créances ont été reçues et 26 créances ont été résolues.

## Régimes de compensation

La situation actuelle en ce qui concerne l'éligibilité des titulaires de police à une compensation est résumée ci-dessous :

### France

Nous avons continué à assurer la liaison avec la FGAO pour comprendre l'impact de la nouvelle législation adoptée par le parlement français le 30 décembre 2021 fournissant une rémunération rétrospective de la FGAO pour les polices DO en vigueur à compter du 1er juillet 2018. Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été exclues par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus).

La FGAO a confirmé que les bénéficiaires des polices DO en vigueur à compter du 1er juillet 2018 dont les demandes sont arrivées avant le 15 septembre 2020 peuvent bénéficier rétrospectivement du régime d'indemnisation. En conséquence, les Co-Administrateurs contacteront sous peu les assurés dont les demandes ont été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs dossiers pour accord et paiement par la FGAO. Toutefois, les Co-Administrateurs continuent de se mettre en relation avec la FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances sont apparues, mais n'ont pas été convenues, avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020. D'autres mises à jour seront fournies en temps voulu.

Tous les autres bénéficiaires de polices DO ont le droit d'intenter une action en dommages-intérêts pour non-responsabilité à l'encontre d'Elite. Les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et continuer de chercher à faire avancer leurs réclamations auprès de leur assureur RCD en premier lieu.

### Grèce

Quest a été en relation avec le Fonds Auxiliaire Grec qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels causés entièrement ou partiellement par les titulaires de police automobile éligibles d'Elite. Un processus de paiement est en préparation et les soumissions devraient commencer au deuxième semestre 2022, bien que le calendrier des paiements reste incertain.

### Irlande

Nous continuons à assurer la liaison avec la SCA en ce qui concerne l'éligibilité potentielle à une indemnisation pour les titulaires irlandais directs de polices non-vie d'Elite. Le paiement effectué par l'ICF pour chaque créance admissible est plafonné à 65 % de la valeur de la créance ou à 825 000 EUR, le montant le plus bas étant retenu. Au cours de la période, la SCA a conclu que le statut Elite ne permettait pas de demander des paiements à partir de l'ICF. Nous cherchons à clarifier avec la SCA les raisons de cette décision et communiquerons avec les titulaires de police irlandais qui auront des réclamations en cours.

### ROYAUME-UNI

Le FSCS continue de répondre à la responsabilité d'Elite envers les demandeurs éligibles aux sinistres protégés. De plus amples informations sur la protection du FSCS sont disponibles sur son site Web à l'adresse [fscs.org.uk/what-we-cover/insurance/](https://fscs.org.uk/what-we-cover/insurance/) ou dans nos précédents rapports.

Au cours de la Période, le FSCS a versé 6,1 millions GBP au titre de 159 créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 19,2 millions GBP pour les 3 665 créances admissibles.

## Mises à jour du portefeuille

### France

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus).

Les Co-Administrateurs travaillent avec la FGAO pour faciliter le paiement des assurés dont les réclamations ont été acceptées par Elite avant le 15 septembre 2020. En vertu de la GIA11, tous les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent déposer une réclamation dans le cadre de l'Administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence. Les Co-Administrateurs continuent de gérer les demandes en lien avec le dossier des constructions françaises, en plus des créances soumises avant le 15 septembre 2020.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse : <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/important-information-for-french-construction-policyholders.html>

### ROYAUME-UNI

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur l'éligibilité sur le site Web du FSCS à l'adresse [fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules](https://fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules).

#### Garantie construction

Les Co-Administrateurs ont continué à faire valoir leur réclamation contre le titulaire du mandat spécial de ce livre. Cette réclamation est soumise à un calendrier d'orientations vers un procès. Les parties ont toutefois convenu d'explorer une résolution alternative des litiges.

Une récupération de 50 000 GBP a été reçue au cours de la Période suite à la défense réussie d'une demande de radiation faite par le titulaire du mandat spécial.

#### Taxe foncière en droits de timbre (SDLT)

Au cours de la Période, un travail a commencé avec le FSCS pour comprendre la validité des polices SDLT d'Elite. Le FSCS a confirmé que les créances déposées en vertu de polices émises selon un régime d'assurance de planification d'atténuation SDLT ne sont pas éligibles à la protection du FSCS. Cela s'explique principalement par le fait que le FSCS a jugé ces polices contraires à l'ordre public et donc nulles car elles seraient « une composante intégrale et essentielle de régimes délibérément conçus pour faciliter l'évitement fiscal ». Ainsi, ces polices sont inapplicables et aucune créance ne peut être avancée en vertu de celles-ci.

Les Co-Administrateurs sont d'avis que les considérations de gestion publique identifiées par le FSCS empêcheraient également toute créance au titre de ces polices d'être avancée avec succès contre Elite. En conséquence, les Co-Administrateurs refuseront toute réclamation déposée en vertu de ces polices. Cependant, en raison de l'absence de couverture prévue, les souscripteurs ont droit à un remboursement intégral de la prime reçue par Elite au titre de ces polices. Les assurés pourront donc soumettre une demande de remboursement de cette prime et seront invités à le faire en temps utile. Le FSCS a confirmé qu'il n'indemniserait pas les demandes de remboursement de prime.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de l'Administration. [pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/update-for-sdlc-policyholders.html](https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/update-for-sdlc-policyholders.html).

### Belgique

Les Co-Administrateurs ont identifié deux polices d'assurance « à risque » en Belgique en vertu desquelles Elite était l'assureur. Il s'agissait des deux garanties d'achèvement des travaux détenues par un seul souscripteur.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont examiné les options disponibles pour traiter les deux polices à long terme et ont conclu que les rejeter était la ligne de conduite la plus appropriée. Les Co-Administrateurs ont exercé leur pouvoir d'exclure ces polices conformément à la GIA11 à compter du 20 avril 2022 compris. En vertu de la GIA11, les assurés et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent déposer une réclamation dans le cadre de l'Administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence.

Les Co-Administrateurs n'ont pas connaissance d'autres polices d'assurance en Belgique qui restent à risque.

## **Irlande**

Comme indiqué ci-dessus, nous continuons à nous coordonner avec le SCA pour comprendre si une rémunération peut être disponible pour les assurés directs non-vie irlandais. La stratégie actuelle consiste à annuler les polices existantes et les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations contre Elite de manière habituelle.

## **Italie**

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont récupéré certaines données des assurés et ont travaillé pour obtenir d'autres dossiers auprès du principal titulaire du mandat spécial, Olimpia Agency S.P.A. Ces dossiers ont maintenant été collectés et nous sommes en train de mettre en place un inventaire afin de déterminer quels documents sont nécessaires pour poursuivre des recouvrements potentiels.

L'activité liée aux créances concernant les cautionnements et les autres portefeuilles italiens reste relativement réduite et conforme aux attentes pour la Période. Les Co-Administrateurs prévoient actuellement de continuer à liquider le portefeuille italien jusqu'à ce qu'une sortie de l'Administration soit proposée et les assurés doivent continuer à soumettre des réclamations contre Elite de manière habituelle.

## **Espagne**

L'activité liée aux créances a été relativement réduite et conforme aux attentes pour la Période. Les Co-Administrateurs prévoient actuellement de continuer à liquider le portefeuille espagnol jusqu'à ce qu'une sortie de l'Administration soit proposée et les assurés doivent continuer à soumettre des réclamations contre Elite de manière habituelle.

Les notifications de créances reçues pour la succursale espagnole d'Elite restent en cours d'examen et nous attendons les réponses des titulaires du mandat spécial émetteurs. Les Co-Administrateurs cherchent à récupérer les dossiers d'Elite auprès d'un de ces titulaires du mandat spécial afin de faciliter le traitement de ces réclamations.

## **Points clés réglementaires**

### **Irlande**

Comme indiqué précédemment, conformément aux exigences irlandaises, les Co-Administrateurs sont tenus de soumettre un Formulaire de déclaration des TRR à la Banque centrale d'Irlande une fois par an, le prochain devant être établi au plus tard le 31 mars 2022 pour être déposé au plus tard le 31 juillet 2022.

### **Italie**

Les Co-Administrateurs sont tenus de soumettre à l'Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni un rapport annuel illustrant leur plan de liquidation et toute mise à jour. Cette soumission a été faite avant la date limite du 31 mars 2022.

## **Gestion de la trésorerie**

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds pour un montant de 36,7 millions GBP, 5,7 millions EUR et 1 700 NZD, la majorité des fonds étant investis dans des dépôts du marché monétaire. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours. Nous continuons à surveiller les taux pour veiller à ce que les fonds soient investis de manière à maximiser les intérêts gagnés tout en restant conformes à nos politiques de gestion de trésorerie couvrant des questions telles que le risque de crédit de contrepartie et la diversification.

## **Recouvrement d'actifs**

### **Récupérations et commutations**

Nous avons continué à travailler pour comprendre la valeur probable et la recouvrabilité potentielle de certains actifs liés à la commutation avec le réassureur principal d'Elite. Une contrepartie supplémentaire dans le cadre de la commutation pourra être due et tout développement sera indiqué dans les prochains rapports d'étape.

### **Réassurance**

Nous avons continué à contacter les courtiers en réassurance concernant un certain nombre d'arrangements de réassurance pour assurer le traitement continu et les recouvrements, et nous avons poursuivi les discussions avec un certain nombre de réassureurs pour sonder leur volonté de rechercher une finalité rapide concernant la commutation de certains arrangements de réassurance. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux sur la période de 779 000 GBP. Au cours de la Période, une

importante demande d'indemnisation pour dommages corporels d'un avocat a été réglée pour 2,8 millions GBP avec des recouvrements de réassurance supérieurs à 50 % de la demande d'indemnisation.

### Exclusion DA ATE et recouvrements RB ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020, à l'exception de deux polices basées sur des taux. Au cours de la Période, le litige latent relatif à l'une de ces polices a été réglé, ce qui devrait conduire à un recouvrement par Elite. Des discussions sont en cours avec l'assuré pour recouvrer la prime payable à Elite.

Nous continuons à surveiller les progrès concernant une nouvelle police RB actuellement en cours d'évaluation au tribunal pour le quantum, où Elite a transféré son exposition mais conserve un droit à une part sur toute prime future.

Recouvrements ATE à ce jour pour un total d'environ 2,5 millions GBP.

### Créances subrogées et recouvrements

Elite a continué à procéder à des recouvrements dans des juridictions européennes et a recouvré 155 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 143 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 137 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. Cela porte le total des recouvrements de créances à ce jour à 691 000 GBP et 2,6 millions EUR.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont également cherché à récupérer les fonds détenus sur un compte bancaire à l'étranger au nom d'Elite. Une demande a été émise au liquidateur de l'ancien titulaire du mandat spécial après que les conseils juridiques ont reconnu les droits d'Elite sur le solde détenu.

### Recouvrements généraux

Les Co-Administrateurs ont résolu une question fiscale italienne complexe qui a permis le recouvrement de 247 000 € détenus en compte par l'ancien agent fiscal italien d'Elite. Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

## Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Co-Administrateurs ont continué à travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires au traitement des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment à Gibraltar, en France, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons envoyé les déclarations de IPT post-désignation au Royaume-Uni et les déclarations d'impôt sur les sociétés post-désignation en Italie.

Nous avons entrepris une analyse de haut niveau concernant les implications fiscales de la fermeture des succursales et de la liquidation des affaires de la Société.

Nous continuons à surveiller les activités post-nomination dans toutes les juridictions pour assurer la conformité de la Société avec le régime de déclaration obligatoire de l'UE.

## Engagement des parties prenantes

Les Co-Administrateurs ont veillé à ce que les principales parties prenantes soient informées en temps utile des progrès réalisés.

### Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons à nous engager avec la GFSC et à coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration et les questions de rapports réglementaires qui se posent.

### Comité des Créanciers

Le Comité des Créanciers s'est réuni le 15 juin 2022 et un point a été fourni sur les questions clés générales, les plans de sortie et les réclamations potentielles des tiers. Le sous-comité chargé des honoraires s'est réuni le 1er juin 2022 au cours duquel les coûts pour la période du 1er janvier au 30 avril 2022 ont été examinés, et un point sur les principaux domaines d'intérêt pour le reste de l'année 2022 a été fourni.

Outre les réunions officielles, nous continuons à échanger de manière informelle avec le Comité des Créanciers pour discuter des questions clés et des progrès de l'Administration.

Nous sommes reconnaissants au Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

## Autres informations

### Communication

Les Co-Administrateurs continuent à utiliser le site Web, [pwc.co.uk/elite-insurance](http://pwc.co.uk/elite-insurance), comme moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de polices et aux Créanciers. Sauf si vous nous indiquez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le site Web sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du site Web sont disponibles en français et en italien, et nous continuons à traduire les documents clés dans ces langues.

Nous mettons régulièrement à jour le site Web de la Société avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Pendant la Période, nous avons comptabilisé environ 2 900 visites sur le site Web. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

### Conduite des directeurs et enquêtes

Au cours de la Période, nous avons poursuivi nos discussions et nos découvertes de faits pour comprendre les événements qui ont conduit à l'administration de la Société et toute autre information importante les concernant. Veuillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, mais nous nous sommes acquittés de nos obligations conformément à la GIA11.

Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

### Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu de nos recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'administration.

### Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

### Nos honoraires

Nous présentons à l'Annexe C des informations mises à jour sur notre rémunération qui couvre nos honoraires, nos dépenses et les autres frais connexes dans ce dossier.

Comme mentionné précédemment, le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions suivantes conformément à la section 464(1)(a) de la GIA11, en tenant compte des principes énoncés à la section 466 de la GIA11 autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération comme suit :

- À la fin de chaque mois, approbation pour le prélèvement de 75 % des honoraires post-Administration engagés pour lesquels les honoraires n'ont pas déjà été prélevés. 25 % de ces honoraires seront différés, sous réserve du point ci-dessous ; et
- Après la déclaration d'une première distribution, approbation pour discuter avec le Comité des Créanciers de la valeur du travail accompli par les Co-Administrateurs et leur équipe, afin d'établir si tout ou partie des honoraires différés peuvent être débloqués. Veuillez noter qu'après la date de déclaration de la première distribution, tous les honoraires non débloqués peuvent être débloqués par le Comité des Créanciers à tout moment.

Le total des honoraires depuis le début de l'Administration s'élève à 14,3 millions GBP, selon le barème. Cela inclut les frais différés, aux taux horaires convenus avec le comité pour Elite, qui représentent une remise sur les taux PwC normaux, mais intègre une radiation de 0,3 million GBP. Cela comprend 1,7 millions GBP pour la Période.

Au cours de la Période, des frais de 1,6 million GBP ont été facturés et payés, couvrant du 11 octobre 2021 au 31 mars 2022, à 75 % des tarifs d'Elite. Des frais de 397 000 GBP représentant 75 % des tarifs d'Elite, couvrant du 1er avril 2022 au 31 mai 2022, ont été facturés peu après la fin de la Période.

Des honoraires différés pour la Période, conformément aux résolutions du 23 octobre 2020, s'élèvent au total à 428 000 GBP. Cela porte le total des honoraires différés depuis le début de l'Administration à 3,6 millions GBP.

## Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Poursuivre vigoureusement les actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Examiner le mécanisme de sortie de l'Administration le plus approprié en vue de maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible en tenant compte des éventuelles implications fiscales ou financières.

Nous prévoyons d'envoyer notre prochain rapport aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse [uk\\_elite@pwc.com](mailto:uk_elite@pwc.com)

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société  
Edgar Lavarello  
Co-Administrateur

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site [pwc.co.uk](http://pwc.co.uk) ou en contactant les Administrateurs.

# Annexe A : Recettes et paiements

|                                                             | Au 10 juin 2022   |                  |              | Au 10 juin 2022      | Mouvements du                                           | Au 10 décembre 2021                                               | Au 10 décembre 2021 |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------|----------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------|
|                                                             | GBP               | EUR              | NZD          | Total équivalent GBP | 11 décembre 2021 au<br>10 juin 2022 (équivalent<br>GBP) | (équivalent GBP)<br>RETRAITÉ au taux de<br>change du 10 juin 2022 | Équivalent GBP      |
| <b>Recettes (non facturées)</b>                             |                   |                  |              |                      |                                                         |                                                                   |                     |
| Trésorerie à la banque                                      | 12 237 028        | 5 612 089        | 0            | 17 025 500           | 0                                                       | 17 025 500                                                        | 17 032 456          |
| Recouvrement des créances                                   | 690 043           | 1 710 301        | 0            | 2 149 344            | 377 941                                                 | 1 771 403                                                         | 1 773 172*          |
| Intérêt                                                     | 78 984            | 0                | 1 736        | 79 879               | 46 977                                                  | 32 902                                                            | 32 899              |
| Investissements et actions                                  | 979 711           | 17 375           | 0            | 994 536              | 0                                                       | 994 536                                                           | 994 557             |
| Prime brute – Prime ATE                                     | 2 461 113         | 826 975          | 0            | 3 166 723            | 2 234                                                   | 3 164 489                                                         | 3 165 514*          |
| Dettes et remboursements divers                             | 65 988            | 5 000            | 0            | 70 254               | 50 000                                                  | 20 254                                                            | 20 260              |
| Impôts/Assurance/Autres remboursements                      | 0                 | 390 583          | 0            | 333 262              | 210 342                                                 | 122 920                                                           | 123 099             |
| Recouvrements d'assurance                                   | 833 806           | 15 174           | 0            | 846 753              | 12 947                                                  | 833 806                                                           | 833 806             |
| Recouvrements de réassurance                                | 39 726 808        | 76 328           | 0            | 39 791 934           | 779 097                                                 | 39 012 837                                                        | 39 012 932          |
| <b>Total des recettes</b>                                   | <b>57 073 481</b> | <b>8 653 825</b> | <b>1 736</b> | <b>64 458 185</b>    | <b>1 479 538</b>                                        | <b>62 978 647</b>                                                 | <b>62 988 695</b>   |
| <b>Paiements</b>                                            |                   |                  |              |                      |                                                         |                                                                   |                     |
| Honoraires des titulaires d'une fonction                    | 10 250 131        | 0                | 0            | 10 250 131           | 1 589 028                                               | 8 661 103                                                         | 8 661 103           |
| Frais des titulaires d'une fonction                         | 8 483             | 0                | 0            | 8 483                | 3 427                                                   | 5 056                                                             | 5 056               |
| Honoraires des titulaires d'une fonction pré-Administration | 282 910           | 0                | 0            | 282 910              | 0                                                       | 282 910                                                           | 282 910             |
| Frais des titulaires d'une fonction pré-Administration      | 2 225             | 0                | 0            | 2 225                | 0                                                       | 2 225                                                             | 2 225               |
| Services liés à la liquidation                              | 3 005 561         | 0                | 0            | 3 005 561            | 319 353                                                 | 2 686 208                                                         | 2 686 208           |
| Frais de gestion des créances                               | 560 572           | 1 164 526        | 0            | 1 554 195            | 213 833                                                 | 1 340 362                                                         | 1 341 567           |
| Frais professionnels                                        | 44 685            | 226 617          | 0            | 238 044              | 38 053                                                  | 199 991                                                           | 200 219             |
| Impression, papeterie et affranchissement                   | 191 440           | 21 925           | 0            | 210 147              | 8 268                                                   | 201 879                                                           | 201 902             |
| Frais et dépenses juridiques                                | 4 778 134         | 1 104 114        | 0            | 5 720 210            | 699 812                                                 | 5 020 398                                                         | 5 021 575           |
| Publicité légale                                            | 65 419            | 0                | 0            | 65 419               | 0                                                       | 65 419                                                            | 65 419              |
| Coûts fiscaux                                               | 283 206           | 391 374          | 0            | 617 143              | 1 463                                                   | 615 680                                                           | 616 165             |
| TVA irrécupérable                                           | 827 333           | 11 201           | 0            | 836 890              | 62 272                                                  | 774 618                                                           | 774 635             |
| Frais bancaires                                             | 24 200            | 7 857            | 0            | 30 904               | 719                                                     | 30 184                                                            | 30 192              |
| Frais de stockage                                           | 4 968             | 8 202            | 0            | 11 966               | 7 864                                                   | 4 102                                                             | 4 102               |
| <b>Total des paiements</b>                                  | <b>20 329 267</b> | <b>2 935 816</b> | <b>0</b>     | <b>22 834 228</b>    | <b>2 944 093</b>                                        | <b>19 890 135</b>                                                 | <b>19 893 278</b>   |
| <b>POSITION NETTE</b>                                       | <b>36 744 214</b> | <b>5 718 009</b> | <b>1 736</b> | <b>41 623 957</b>    | <b>-1 464 555</b>                                       | <b>43 088 512</b>                                                 | <b>43 095 417</b>   |

\* Un recouvrement a été recatégorisé depuis le rapport précédent.

| Composés comme suit                                  | GBP               | EUR              | NZD          | Au 10 juin 2022<br>Total équivalent GBP | Taux de change – (Banque<br>d'Angleterre) |
|------------------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|
| Barclays UK                                          | 198 862           | 5 718 009        | 1 736        | 5 078 604                               | 10 juin 2022 1 GBP à<br>1,1720 EUR        |
| HSBC UK (portant intérêts)                           | 6 184             |                  |              | 6 184                                   | 10 décembre 2021 1 GBP à<br>1,1703 EUR    |
| Dépôts sur le marché monétaire (portant<br>intérêts) | 36 539 169        |                  |              | 36 539 169                              | 10 juin 2022 1 GBP à<br>1,9397 NZD        |
|                                                      | <b>36 744 214</b> | <b>5 718 009</b> | <b>1 736</b> | <b>41 623 957</b>                       | 10 décembre 2021 1 GBP à<br>1,9669 NZD    |

# Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la société et comprennent nos honoraires mais excluent les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal. Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

| Nature des dépenses                       | GBP                           | EUR                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                                           | Au cours de la Période<br>(£) | Au cours de la Période<br>(€) |
| Services liés à la liquidation            | 104 270                       | 0                             |
| Frais de gestion des créances             | 44 074                        | 159 138                       |
| Frais professionnels                      | 1 539                         | 63 520                        |
| Impression, papeterie et affranchissement | 5 400                         | 3 362                         |
| Frais et dépenses juridiques              | 579 834                       | 188 791                       |
| Publicité légale                          | 0                             | 0                             |
| Coûts fiscaux                             | 1 463                         | 0                             |
| Frais bancaires                           | 65                            | 836                           |
| Honoraires des titulaires d'une fonction  | 1 712 539*                    | 0                             |
| Dépenses des titulaires d'une fonction    | 6 002                         | 0                             |
| Frais de stockage                         | 723                           | 2 202                         |
| TVA irrécupérable                         | 64 207                        | 0                             |
| <b>Total des dépenses</b>                 | <b>2 520 116</b>              | <b>417 849</b>                |

\* Cela représente 100 % des frais.

# Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération sur la base mentionnée plus haut dans le rapport.

## Nos heures et nos taux horaires moyens

Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période s'élèvent à 1,7 million GBP. Cela représente 3 252 heures à un taux horaire moyen de 515 GBP.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ceux-ci.

|                                                             | Total pour la période |                |                           |                |                      |                   |                            |              |                   | Total pour la période du<br>11 décembre 2019<br>au 10 juin 2022 |                   |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------------|-------------------|----------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                             | Associé               | Directeur      | Membre de la<br>direction | Direction      | Associé<br>principal | Associé/<br>Autre | Professionnels<br>offshore | Heures       | Coût total<br>(£) | Heures                                                          | Coût total<br>(£) |
| Comptabilité et trésorerie                                  | -                     | 637            | 8 261                     | 15 221         | 26 702               | 13 366            | 14 637                     | 260          | 78 824            | 2 057                                                           | 752 432           |
| Actifs                                                      | 887                   | 4 104          | 67 097                    | -              | 6 695                | 4 192             | -                          | 143          | 82 975            | 5 085                                                           | 2 559 322         |
| Créances                                                    | -                     | 29 917         | 269 188                   | 78 867         | 104 228              | 34 160            | 5 013                      | 967          | 521 373           | 2 081                                                           | 1 126 397         |
| Procédures de clôture                                       | -                     | 26 735         | 35 429                    | -              | 1 615                | -                 | -                          | 90           | 63 779            | 179                                                             | 121 009           |
| Créanciers                                                  | 6 763                 | 6 047          | 1 155                     | 16 169         | 4 783                | 1 504             | 14 615                     | 156          | 51 036            | 1 614                                                           | 539 713           |
| Génération de rapports                                      | -                     | 13 537         | 94 300                    | 7 185          | 33 908               | 18 725            | 223                        | 318          | 167 878           | 615                                                             | 321 598           |
| Supervision de la gestion de la<br>liquidation              | -                     | 32 937         | 69 912                    | 25 820         | 63 087               | 1 555             | -                          | 410          | 193 311           | 7 071                                                           | 3 787 419         |
| Législation et conformité                                   | 2 188                 | 10 185         | 109                       | 20 901         | 723                  | 106               | -                          | 77           | 34 212            | 2 832                                                           | 1 362 616         |
| Stratégie et planification                                  | 46 228                | 45 120         | 153 697                   | 20 659         | 54 731               | 24 634            | -                          | 554          | 345 069           | 4 083                                                           | 2 368 776         |
| Taxes et TVA                                                | 10 988                | 22 443         | 75 563                    | 45 346         | 9 454                | 976               | 9 312                      | 276          | 174 082           | 2 641                                                           | 1 704 070         |
| <b>Total pour la période</b>                                | <b>67 054</b>         | <b>191 662</b> | <b>774 711</b>            | <b>230 168</b> | <b>305 926</b>       | <b>99 218</b>     | <b>43 800</b>              | <b>3 251</b> | <b>1 712 539</b>  | <b>28 258</b>                                                   | <b>14 643 352</b> |
| <b>Taux horaire moyen (GBP)</b>                             | <b>1 062</b>          | <b>806</b>     | <b>671</b>                | <b>529</b>     | <b>379</b>           | <b>262</b>        | <b>219</b>                 | <b>-</b>     | <b>515</b>        |                                                                 | <b>541</b>        |
| Honoraires engagés et à amortir<br>d'une période précédente |                       |                |                           |                |                      |                   |                            |              |                   |                                                                 | 313 948           |
| <b>Total des frais*</b>                                     |                       |                |                           |                |                      |                   |                            |              |                   |                                                                 | <b>14 329 404</b> |

\* Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

## Notre politique de tarification du temps et les taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons pas les frais généraux ou les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes peuvent augmenter pour couvrir les augmentations de coûts liées à l'inflation. Toutes les augmentations seront soumises à l'accord du Comité des Créanciers.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

| À partir du 1er juillet 2021* |                                     |                                |                                                         |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Grade                         | Taux –<br>Royaume-Uni,<br>GBP/heure | Taux – Gibraltar,<br>GBP/heure | Taux spéciaux au<br>Royaume-Uni, GBP/heure<br>(maximum) |
| Associé                       | 994                                 | 796                            | 1 613                                                   |
| Directeur                     | 874                                 | 637                            | 1 393                                                   |
| Membre de la direction        | 661                                 | 440                            | 1 369                                                   |
| Direction                     | 574                                 | 350                            | 822                                                     |
| Associé principal             | 475                                 | 212                            | 610                                                     |
| Associé                       | 295                                 | 106                            | 324                                                     |
| Autre                         | 153                                 | S/O                            | 180                                                     |
| Professionnels offshore       | 223                                 | S/O                            | 223                                                     |

\* Ce sont nos taux convenus à 100 %, 25 % restant à la discrétion du Comité comme mentionné ci-dessus dans le rapport.

## Notre travail pendant la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

| Domaine de travail                | Travaux entrepris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Pourquoi le travail était nécessaire              | Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale                                                                                             |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Comptabilité et trésorerie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports.</li> <li>Préparation et tenue des rapports de flux de trésorerie.</li> <li>Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier.</li> <li>Produire et examiner les rapprochements bancaires mensuels.</li> <li>Gestion de trésorerie à l'aide de plusieurs comptes bancaires et de dépôts sur le marché monétaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                         | Pour gérer les comptes bancaires de la Société    | <p>Assure la gestion appropriée des fonds détenus</p> <p>Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées</p> |
| <b>Actifs</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>Enquêter sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité.</li> <li>Négocier avec des débiteurs.</li> <li>Examen de la situation des actifs en attente d'affectation soumis à la Commutation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Pour garantir un rendement maximal aux créanciers | Générer des fonds au profit des Créanciers                                                                                                                                       |
| <b>Créances</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur.</li> <li>Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>Dialogue avec la FGAO sur la disponibilité de la rémunération aux bénéficiaires des polices DO.</li> <li>Liaison avec le FSCS et mise à jour de notre site Web concernant la situation avec les polices SDLT.</li> <li>Clause de non-responsabilité des deux polices restantes identifiées comme étant à risque en Belgique.</li> <li>Effort supplémentaire en vue de récupérer les données de titulaires de police auprès d'un titulaire du mandat spécial italien important.</li> <li>Traitement des créances transmises aux Co-Administrateurs.</li> </ul> | Pour garantir un rendement maximal aux créanciers | Maximiser les fonds au profit des Créanciers                                                                                                                                     |
| <b>Clôture</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   |                                                                                                                                                                                  |
| <b>Créanciers</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la liaison avec les créanciers et les assurés dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles.</li> <li>Fournir des mises à jour ponctuelles du site Web.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pour tenir les Créanciers informés                | Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers                                                                                                         |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                  |                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Génération de rapports</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et participation aux réunions avec le Comité des Créanciers et le Sous-comité des Honoraires.</li> <li>• Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis.</li> <li>• Assurer la liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers et les observateurs.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                  |                                                                                                                          |
| <b>Supervision de la gestion de la liquidation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régulières avec Quest pour discuter des questions clés, des budgets et des questions opérationnelles.</li> <li>• Surveiller et fournir des commentaires sur les performances et les données de gestion fournies.</li> <li>• Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest.</li> <li>• Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de la liquidation.</li> <li>• Accord sur les protocoles de traitement des créances mis à jour avec Quest.</li> <li>• Renégociation et signature d'un contrat de traitement des créances françaises avec ACS.</li> </ul> | S'assurer que les demandeurs sont traités équitablement et conformément aux meilleures pratiques | S'assurer que les niveaux de service sont maintenus pour les assurés d'Elite                                             |
| <b>Législation et conformité</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision des titulaires d'une fonction.</li> <li>• Examiner les livres et les registres de la Société.</li> <li>• Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité.</li> <li>• Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents.</li> <li>• Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.</li> </ul>                                                                                                                                    | Pour se conformer aux obligations légales                                                        | Requis par la loi/réglementation                                                                                         |
| <b>Stratégie et planification</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés.</li> <li>• Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.</li> <li>• Discussions avec les tiers pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et circonstances ayant conduit à l'administration de la Société.</li> <li>• Effectuer des analyses de cas tous les six mois.</li> </ul>                                                                                                                                                                      | Pour assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts                               | Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts                                             |
| <b>Impôts et TVA</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions.</li> <li>• Collaboration en cours avec plusieurs spécialistes pour mieux comprendre la résidence fiscale de la Société.</li> <li>• Enquête en cours sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes.</li> <li>• Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.</li> <li>• Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni et en Italie.</li> </ul>                                                                                                       | Pour se conformer aux obligations légales                                                        | Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers |

## Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

| Domaine de travail                | Nos travaux à venir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale  |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Comptabilité et trésorerie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprochements bancaires.</li> <li>• Gestion de la trésorerie.</li> <li>• Analyse de la couverture du risque de change.</li> <li>• Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier.</li> <li>• Traitement des paiements.</li> <li>• Traitement des chèques de dividendes non encaissés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Assure la gestion appropriée des fonds détenus                                        |
| <b>Actifs</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les deux autres dossiers actifs dans les activités RB ATE et DA ATE.</li> <li>• Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>• Correspondance avec les débiteurs de réassurance concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.</li> <li>• Résolution de la situation des actifs en attente d'affectation sujets à la Commutation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Générer des fonds au profit des Créanciers                                            |
| <b>Créances</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>• Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest et approuver les actions concernant les créances importantes, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers.</li> <li>• Continuer à négocier les créances importantes.</li> <li>• Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités.</li> <li>• Examiner les paiements et les pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS.</li> <li>• Assurer la liaison avec la FGAO concernant l'indemnisation des titulaires français de police DO d'Elite.</li> <li>• Travaux en cours pour confirmer la disponibilité d'une indemnisation pour les assurés irlandais d'Elite.</li> <li>• Soumission des réclamations des assurés grecs éligibles au Fonds Auxiliaire Grec.</li> <li>• Superviser le traitement des réclamations.</li> <li>• Adjudication des créances.</li> </ul> | Maximiser les fonds au profit des Créanciers                                          |
| <b>Clôture</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et mise en œuvre d'un plan de sortie de l'Administration.</li> <li>• Établir et mettre en œuvre un système efficace de gestion et d'évaluation des réclamations.</li> <li>• Assurer la liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité lors de la sortie d'une Administration.</li> <li>• Obtenir les autorisations de clôture.</li> <li>• Procédures de clôture.</li> <li>• Liquidation des activités de la Société en général.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Requis par la loi, garantit que toutes les questions administratives ont été traitées |
| <b>Créanciers</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange avec les créanciers.</li> <li>• Répondre aux questions des Créanciers de l'Assurance directe.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers              |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir à jour un rapport de résultat estimé.</li> <li>• Préparation et paiement des dividendes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                          |
| <b>Génération de rapports</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers.</li> <li>• Communications régulières continues avec le Comité des Créanciers et le Sous-comité des Honoraires.</li> <li>• Communications continues avec les principaux protagonistes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Requis par la loi/réglementation                                                                                         |
| <b>Supervision de la gestion de la liquidation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller le respect du budget par Quest.</li> <li>• Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion.</li> <li>• Maintenir les protocoles d'exploitation.</li> <li>• Négociation d'un autre accord de gestion de liquidation et d'autres accords de traitement des créances avant leur expiration.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      | S'assurer que les niveaux de service sont maintenus pour les assurés d'Elite                                             |
| <b>Législation et conformité</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les exigences légales en matière de déclaration.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Requis par la loi / la réglementation                                                                                    |
| <b>Stratégie et planification</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à étudier les stratégies acceptables pour les portefeuilles d'activité restants.</li> <li>• Terminer nos enquêtes sur les mécanismes de sortie possibles de l'Administration.</li> <li>• Mettre en œuvre les plans de sortie convenus.</li> <li>• Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions.</li> <li>• Poursuites des discussions avec des tiers indépendants pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et les circonstances ayant conduit à l'administration de la Société et déterminer si d'autres actions sont requises.</li> </ul> | Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts                                             |
| <b>Impôts et TVA</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des déclarations fiscales.</li> <li>• Obtention de l'autorisation fiscale du HMRC/des autorités fiscales compétentes.</li> <li>• Obtention de recouvrements d'impôts.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers |

## Paievements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire et à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été engagés au cours de la Période.

| Service fourni                        | Nom de la société/organisation                               | Compétence | Base des honoraires        | Montant engagé (EUR) |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|----------------------|
| Services juridiques et professionnels | PwC Legal SARL                                               | Luxembourg | Coûts en temps et dépenses | 1 217                |
| Services professionnels               | PricewaterhouseCoopers Advisory SpA                          | Italie     | Coûts en temps et dépenses | 39 013               |
| Fiscalité et réglementation           | Landwell – PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L. | Espagne    | Coûts en temps et dépenses | 12 256               |

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

## Dépenses

Les dépenses sont des frais payés par les Co-Administrateurs et peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des décaissements d'un montant total de 6 002 GBP ont été engagés au cours de la Période relative aux catégories ci-dessous.

| Catégorie                   | Montant engagé (GBP) |
|-----------------------------|----------------------|
| Frais de déplacement        | 266                  |
| Frais d'archivage           | 872                  |
| Frais de publicité          | 4 356                |
| Affranchissements et autres | 508                  |
| <b>Total</b>                | <b>6 002</b>         |

## Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

## Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

| Service fourni                                                                                                                                                                                                                                                         | Nom de la société/organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Motif sélectionné                                                                                                                                           | Base des honoraires                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Services juridiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances</li> <li>Coûts engagés dans le cadre du recouvrement d'indemnités</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>A and L Goodbody</li> <li>Berrymans Lace Mawer LLP</li> <li>Bryan Cave Leighton Paisner LLP</li> <li>Clifford Chance LLP</li> <li>CMS Adonnino Ascoli &amp; Cavasola Scamoni</li> <li>Da Ros Associates</li> <li>Freshfields Bruckhaus Deringer LLP</li> <li>Geoffrey Barthelemy</li> <li>Hassans International Law Firm Limited</li> <li>Jean-Baptiste Meyrier</li> <li>Kennedys Law LLP</li> <li>Kiejman &amp; Marembert</li> <li>Maître Melina Pedroletti</li> <li>Triay Lawyers</li> <li>Studio Legale Avv. Michele Tavazzi</li> <li>SCP L. Poulet-Odent</li> <li>Unalome Legal Sarl</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du secteur</li> <li>Expertise en matière d'insolvabilité</li> <li>Expertise juridictionnelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts en temps et dépenses</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des agents/créances</li> </ul>                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>ACS Solutions</li> <li>All Risks Underwriting Agency</li> <li>Marley Risk Consultants</li> <li>Quest Consulting (London) Limited</li> <li>Woodgate and Clark Limited</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des titulaires de police</li> <li>Expérience de la gestion des créances</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts en temps et dépenses</li> </ul> |

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts horaires ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

# Annexe D : Autres informations

|                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :</b>                                                                  | La Cour suprême de Gibraltar<br>Numéro de dossier : 2019/COMP/002                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Nom complet et nom commercial :</b>                                                                                               | Elite Insurance Company Limited                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Numéro d'enregistrement :</b>                                                                                                     | 91111                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Adresse enregistrée :</b>                                                                                                         | 327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Date de nomination pour l'Administration :</b>                                                                                    | 11 décembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Noms et adresses des Co-Administrateurs :</b>                                                                                     | Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main Street, Gibraltar<br>et<br>Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni                                                                                                                                                               |
| <b>Site internet :</b>                                                                                                               | <a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :</b>                                                                               | Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)                                                                                                                                                                    |
| <b>Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :</b>                                                                      | En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle |
| <b>Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :</b> | Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |



© 2022 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez vous reporter à [www.pwc.com/structure](http://www.pwc.com/structure) pour de plus amples détails.